

PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Projet de règlement n° 04A-2022

Le 18 février 2022

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

1. QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 14^e jour du mois de février 2022, le Conseil de cette Ville a adopté le **projet de règlement** suivant et tiendra une **assemblée publique de consultation** le 14^e jour du mois de mars 2022 à compter de 18h30 à la salle du Conseil.

Résumé du projet de règlement

Règlement modifiant le plan d'urbanisme 06-2012, le règlement de zonage numéro 07-2012, le règlement de lotissement numéro 08-2012

Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour but de modifier le règlement afin :

- De réviser les limites de zones des grandes affectations du territoire et modifier les affectations attribuées à certaines zones;
- De réviser les zones à protéger et les dispositions s'y attachant;
- De créer une nouvelle zone Pa-7 à même la zone Pc-2 et Fo/u-1 et autorisant des usages d'éducation et garde d'enfants et préciser les normes spécifiquement autorisées;
- De préciser de nouvelles normes relatives aux caractéristiques des bâtiments principaux pour la zone M-6;
- De préciser de nouvelles normes relatives aux caractéristiques des bâtiments principaux pour la zone Rc-5;
- De créer une nouvelle zone Cb-8 à même la zone M-2 et autorisant des commerces intermédiaires et préciser les normes spécifiquement autorisées;
- De préciser de nouvelles normes relatives aux caractéristiques des bâtiments principaux pour la zone Ca-4;
- De préciser les normes relatives aux usages, constructions et ouvrages complémentaires à l'intérieur du secteur La Cité-Jardin du Grand Portneuf;
- De réviser les zones Af/a-3, Af/c-9 et Af/c-10 en lien avec la révision des aires de protection des sources d'eau potable ainsi que les normes applicables dans les aires de protection;
- De réviser les normes lors d'un agrandissement d'une construction dérogatoire dont l'usage est conforme;
- De préciser des normes d'exceptions pour l'identification cadastrale pour les parties privatives pour les copropriétés divisées.

Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 18^e jour de février deux mille vingt-deux.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, assistante-greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 18 février 2022 et une deuxième sur le site internet de la Ville de Saint-Basile.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de février 2022.

Stéphanie Readman
Assistante-greffière